

SAVOIR PRIVILÉGIÉ

les tendances majeures

Les fonds « thématiques » proposent un moyen de diversifier son patrimoine, en déléguant la sélection des investissements à des professionnels agréés par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Veilleissement de la population, digitalisation de l'économie, énergies décarbonées... Comment profiter des secteurs porteurs à long terme via vos placements financiers ? Un peu complexe, si vous ne suivez pas assidûment les sociétés spécialisées cotées en Bourse pour les intégrer dans un portefeuille d'actions – à supposer que vous déteniez un compte titres et/ou un PEA (plan d'épargne en actions).

Certaines sociétés de gestion de fonds (sicav et fonds communs de placement, FCP) effectuent ces recherches pour vous. C'est même l'une des spécialités de Pictet AM, qui propose depuis une dizaine d'années une gamme de fonds thématiques surfant sur ces bouleversements qui dominent les cycles économiques. « D'une tendance lourde naissent des transformations à l'échelle planétaire qui constituent des opportunités d'investissement sur un horizon d'au moins quinze ans, souligne Hervé Thiard, directeur général de Pictet AM. Nous avons identifié quatorze grandes évolutions. Puis élaboré, dans ce cadre, onze stratégies d'investissement en actions à thème unique et deux stratégies en actions multi-thématiques, pour en tirer profit. »

Ces stratégies ont pour but de faire mieux que la croissance mondiale et que

les indices représentatifs des performances des actions internationales, sans pour autant accroître les risques. Un exemple ? Le besoin de sécurité qui découle de l'innovation technologique, de la réglementation et de l'urbanisation croissantes. « Depuis novembre 2006, notre fonds Pictet-Security investit dans des sociétés qui contribuent à préserver la sécurité des biens, des personnes, des entreprises et des gouvernements aussi bien dans le domaine alimentaire que dans l'informatique ou le commerce en ligne », illustre Hervé Thiard. Résultat, une performance annualisée de plus de 8 % sur dix ans.

Dans un registre différent, Athymis Gestion a développé au sein de deux fonds, Athymis Millennial et Athymis Millennial Europe (éligible au PEA), une stratégie privilégiant les entreprises qui ont su répondre aux besoins de la génération des 18-35 ans, les « Millennials ». « Cette génération développe de nouveaux modes de consommation et se révèle davantage sensibilisée à l'environnement et au bien-être, observe Stéphane Toullieux, président d'Athymis Gestion. Notre travail consiste à sélectionner les entreprises qui nous paraissent les plus adaptées à ces aspirations. » Le monde change, la finance s'adapte. ■



« L'or gris » et les placements immobiliers

En France, 6 millions de personnes étaient âgées de plus de 75 ans en 2016 et elles seront 9,5 millions en 2035, estime

l'Insee. Un vieillissement de la population qui entraîne des besoins accrus en logements adaptés et en établissements d'hébergement spécialisés. Ce que certains opérateurs ont compris en proposant aux particuliers d'acheter un appartement situé dans une résidence avec services pour seniors. Avantages de la formule : la résidence est gérée par un opérateur et les revenus sont faiblement ou non fiscalisés, grâce au statut fiscal du loueur meublé non professionnel (LMNP). **Encore faut-il choisir un bien situé dans un bassin de population**

suffisamment important et l'acheter au juste prix...

Des solutions récentes permettent à chacun d'investir dans un panier diversifié de résidences services pour seniors. C'est le cas de l'OPCI Silver Generation, lancé en 2016 par A Plus Finance. « Le portefeuille en cours de constitution sera composé pour 60 à 70 % d'immobilier en résidences services, avec un objectif global de performance de 4 % net de fiscalité. Le fonds est le premier véhicule qui permet de bénéficier du régime LMNP sans avoir à investir le montant correspondant à un logement entier », souligne Christophe Peyre, directeur associé d'A Plus Finance en charge de l'immobilier. Le support peut aussi être souscrit dans un contrat d'assurance-vie, sans bénéfice du régime LMNP.

(Suite page 122)